



## DÉCISION MUNICIPALE

**N° 28 / 2023  
DU 26 AVRIL 2023**

### TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES

Nous, maire de la ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire une partie de ses attributions, notamment de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'arrêté n° 47 / 2022 en date du 18 mai 2022 portant délégation de signature à Fabrice Martinez, directeur général des services,

Vu la décision municipale n° 32 / 2022 du 25 mai 2022 relative à la tarification des salles municipales,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les conditions de prêts des salles municipales,

### DÉCIDONS

#### Article 1er

La décision municipale n° 32 / 2022 du 25 mai 2022 est abrogée.

#### Article 2

Les tarifs des salles municipales, applicables à compter de la présente décision, sont fixés conformément à l'annexe de cette dernière.

#### Article 3

Il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

#### Article 4

Monsieur le directeur général des services de la ville est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le maire,  
Pour le maire et par délégation,

Signé : Fabrice Martinez

## ANNEXE TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES

### 1 - Salles des maisons de quartier par jour d'ouverture

Tarifs pour les réunions des habitants Lavallois :

	<b>Salles louées par les Maisons de quartier</b>	<b>*Tarifs TTC journaliers</b>	<b>*Tarifs TTC pour le week-end 2 jours</b>	<b>*Tarifs pour 3 jours consécutifs</b>
<b>Avesnières</b>	Dacterie-Esp. familial 1	20,00 €	30,00 €	45,00 €
	Dacterie-Esp. familial 2	20,00 €	30,00 €	45,00 €
	Avesnières-Grande salle	20,00 €	30,00 €	45,00 €
<b>Bourny</b>	Bourny-Grande salle	30,00 €	45,00 €	67,50 €
<b>Fourches</b>	Fourches-Grande salle étage	30,00 €	45,00 €	67,50 €
	Gué d'Orger	20,00 €	30,00 €	45,00 €
	Fourches-Local polyvalent	40,00 €	60,00 €	90,00 €
<b>Grenoux</b>	Grenoux-Salle N° 1	20,00 €	30,00 €	45,00 €
	Grenoux-Salle N° 2	20,00 €	30,00 €	45,00 €
	Grenoux-Salles N°1 et N°2	30,00 €	45,00 €	67,50 €
<b>Hilard</b>	Ste Catherine-Salle familiale	20,00 €	30,00 €	45,00 €
	Hilard-Salle N° 2	20,00 €	30,00 €	45,00 €
	Hilard-Salle N° 3	20,00 €	30,00 €	45,00 €
	Hilard-Salle d'animation	40,00 €	60,00 €	90,00 €
<b>Laval-Nord</b>	Pont de Paris	30,00 €	45,00 €	67,50 €
	Vignes-Salles N°1 et 2 réunies	40,00 €	60,00 €	90,00 €
	Val de Bootz salle 1 et 2	30,00 €	45,00 €	67,50 €
	Val de Bootz salle 3	30,00 €	45,00 €	67,50 €
	Val de Bootz salle 4	30,00 €	45,00 €	67,50 €
<b>Pavement</b>	Pavement-Salle familiale	30,00 €	45,00 €	67,50 €
<b>Saint Nicolas</b>	Thévalles-salles L	20,00 €	30,00 €	45,00 €
	Thévalles-salles C	20,00 €	30,00 €	45,00 €
	Palindrome-Salle N°3	30,00 €	45,00 €	67,50 €
	Palindrome-Danse gradins	40,00 €	60,00 €	90,00 €
	Palindrome-Salle N° 1	60,00 €	90,00 €	135,00 €

\*Ces tarifs sont multipliés par 2 pour les repas de Lavallois et réunions de non-Lavallois, ainsi que par 3 pour les repas de non-Lavallois.

Les salles de danse d'Hilard et d'Avesnières peuvent être exceptionnellement mises à disposition de particuliers dans le cadre d'entraînement pour concours et examen avec un tarif forfaitaire de 10 €.

Les tarifs de la salle du Tertre sont fixés comme suit :

<b>Avesnières</b>	Le Tertre (réunion lavallois)	60,00 €	90,00 €	135,00 €
	Le Tertre (repas lavallois et réunion non lavallois)	150,00 €	225,00 €	337,50 €
	Le Tertre (repas non lavallois)	300,00 €	450,00 €	675,00 €

Pour les salles qui sont équipées de matériel de vidéo-projection et/ou de sonorisation, une tarification de 10 € par équipement mis à disposition sera appliquée.

Le tarif forfaitaire des autres salles des maisons de quartier est fixé à 10 € TTC par demi-journée (8,33 € HT), pour les réunions et activités des particuliers et des structures lavalloises ; ce tarif étant multiplié par deux pour les non-Lavallois.

Liste des salles bénéficiant d'un tarif forfaitaire de 10 € par demi-journée réservées exclusivement pour des réunions :

Maison de quartier	Nom de la salle	Capacité	Adresse de la salle
<b>Avesnières</b>	Salle de réunion (RDC)	20	2 rue du Ponceau
	Salle verte (RDC)	25	
	Salle jaune (étage)	25	
	Salle rose (étage)	25	
	Salle verte (étage)	25	
	Salle Poly-activités (RDC) *	20	
<b>Bourny</b>	Petite Salle (étage)	15	42 place de la Commune
	Salle d'angle (étage)	19	
	Salle Arts-plastiques (RDC)	19	
	Local Animation (près Gymnase Pagnol)	19	
<b>Fourches</b>	Salle Gourmande (étage)	20	1 place Pasteur
	Petite salle de réunion (étage)	15	
	Petite salle réunion (RDC)	12	
<b>Hilard</b>	Salle 4 *	30	48 rue d'Hilard
	Salle 1 (réunion)	15	
	Salle 1 Ste Catherine (réunion)	10	Antenne Sainte Catherine 8 bis rue neuve
<b>Laval-Nord</b>	Salle 1	15	43 rue des Grands Carrés
	Salle 2	80	
	Salle 3	15	
	Espace pour tous	10	

\* Salles louées uniquement pour activité danse  
La capacité correspond au nombre de danseurs

Les demandes d'utilisation de la salle N° 1 du Palindrome du lundi au samedi après 22 h 45, le dimanche et les jours fériés toute la journée, feront l'objet d'une facturation de 60 € TTC par heure en fonction du nombre d'heures effectivement réalisées par la société de sécurité, pour les particuliers et les personnes morales de droit public ou de droit privé (associations incluses).

Les salles des maisons de quartier sont gratuites pour les associations et institutions qui œuvrent sur le territoire dans l'intérêt général des Lavallois.

Pour les institutions et les associations hors Laval, la gratuité sera réglementée par la signature d'une convention cadre.

Cette gratuité pourra être remise en cause si l'objet de la manifestation de l'association se révèle être à but lucratif.

Aussi, dans l'optique d'une facilitation du lien social et de la diversification des publics pouvant franchir le seuil d'une Maison de Quartier, il est proposé d'octroyer aux habitants des différents quartiers la location d'une salle à titre exceptionnellement gratuit pour organiser une Fête des Voisins, à l'une des deux dates dans l'année, soit une journée au cours des deux derniers week-end de mai (vendredi, samedi ou dimanche).

Ces réservations étant possibles, sous réserve de disponibilité des espaces adaptés dans les différents équipements de quartier.

Tableau récapitulatif comprenant les capacités et la classification ERP des salles louées par les maisons de quartier :

	<b>Salles louées par les Maisons de quartier</b>	<b>Capacité maximale repas assis</b>	<b>Classification ERP</b>
<b>Avesnières</b>	Dacterie-Esp. familial 1	45	5L
	Dacterie-Esp. familial 2	35	5L
	Avesnières-Grande salle	80	3L
	Tertre	137	5L
<b>Bourny</b>	Bourny-Grande salle	80	3L
<b>Fourches</b>	Fourches-Grande salle étage	60	5L
	Gué d'Orger	40	5P
	Fourches-Local polyvalent	100	5L
<b>Grenoux</b>	Grenoux-Salle N° 1	32	5WL
	Grenoux-Salle N° 2	32	
	Grenoux-Salles N°1 et N°2	64	
<b>Hilard</b>	Ste Catherine-Salle familiale	19	5LR
	Hilard-Salle N° 1	15	3LNX
	Hilard-Salle N° 2	40	3LNX
	Hilard-Salle N° 3	30	3LNX
	Hilard-Salle d'animation	80	3LNX
<b>Laval-Nord</b>	Pont de Paris	80	5L
	Vignes-Salles N°1 et 2 réunies	100	5R
	Val de Bootz salle 1 et 2	62	5R
	Val de Bootz salle 3	49	5R
	Val de Bootz salle 4	52	5R
<b>Pavement</b>	Pavement-Salle familiale	80	5L
<b>Saint Nicolas</b>	Thévalles-salles L	50	5P
	Thévalles-salles C	50	5P
	Palindrome-Salle N°3	80	IGNTXW
	Palindrome-Danse gradins	112 sièges gradins	IGNTXW
	Palindrome-Salle N° 1	180	IGNTXW

Concernant les demandes de dérogations d'horaires :

La demande doit être émise par écrit auprès de la direction démocratie locale et est soumise à validation écrite de l'élu. Une majoration de 50 € est appliquée pour une heure de dépassement de l'horaire de fermeture au maximum jusqu'à deux heures, relatif aux fermetures des salles limitées à une heure du matin (cf partie 5).

Le non-respect du règlement sur les horaires de prêt de salle avec appui d'un récépissé de dépôt de plainte entraînera une facturation d'un forfait de 200 €.

## **2 - Salles associatives par jour d'ouverture**

Équipement	Tarif HT	Tarifs TTC
Salle Murat	22,50 €	27,00 €
Bâtiment 13	166,67 €	200 € Évènement associatif sans intérêt local
		ERP 1er groupe LW4
	250,00 €	300 €. Forfait week-end
	500,00 €	600 € par jour ou forfait week-end. Autres demandes : institutions, établissements, structures et entreprises
	Gratuité	Gratuité pour les associations lavalloises, les partis politiques déclarés en Préfecture, et les syndicats
		Le prêt de l'équipement comprend les tables, chaises et podium. La décoration florale et autres fournitures sont facturées en sus

Le tarif de la salle Murat est multiplié par 2 pour les non-Lavallois.

Les salles associatives sont mises à disposition gratuitement aux associations lavalloises, aux partis politiques déclarés en Préfecture, et aux syndicats.

## **3 - Équipements sportifs**

Les tarifs sont indiqués par heure d'utilisation :

- petite salle de sport : 8,5 € TTC (7,08 € HT),
- grande salle de sport, salle spécialisée, équipement spécifique : 10 € TTC (8,33 € HT),
- équipements de plein air : 7 € TTC (5,83 € HT).

Les équipements sportifs sont mis à disposition gratuitement pour les associations lavalloises. La mise à disposition des équipements sportifs de manière payante est limitée aux :

- comités départementaux,
- comités d'entreprises,
- associations sportives non lavalloises,
- collectivités territoriales et leurs établissements,
- administrations,
- établissements scolaires,
- ALSH non-lavallois,
- entreprises (pour le bâtiment 13).

#### **4 - Salles culturelles**

##### **Salle polyvalente – Auditorium** (tarifs par jour d'ouverture de la manifestation)

	<b>Salle polyvalente</b>  (minimum 200 personnes)  TTC	<b>Auditorium</b>  452 places en type T  280 places assises  350 places debout  TTC
- Associations lavalloises non conventionnées avec droit d'entrée.	- 600 € TTC (500 € HT)	- 200 € TTC (166,67 HT)
- Associations lavalloises conventionnées avec ou sans droit d'entrée.	- Gratuité une fois par an, puis 600 € TTC (500,00 € HT)	- Gratuité une fois par an, puis 200 € TTC (166,67 € HT)
Associations lavalloises non conventionnées sans droit d'entrée.	- Gratuité une fois par an, puis 600 € TTC (500 € HT)	- Gratuité une fois par an, puis 200 € TTC (166,67 HT)
Associations non-lavalloises	1 300 € TTC (1 083,34 € HT)	300 € TTC (250,00 € HT)
Salons professionnels	3 000 € TTC (2 500 € HT) le 1er jour,  2 000 € TTC (1 666,66 € HT) les jours suivants	300 € TTC (250,00 € HT)
Partenaires institutionnels (Conseil départemental, Conseil régional, hôpital...)	3 000 € TTC (2500,00 € HT)	300 € TTC (250,00 € HT)
Autres organismes	4 000 € TTC (3 333,33 € HT)	500 € TTC (416,66 € HT)

L'accès à titre gratuit est accordé plusieurs fois par an aux associations sportives conventionnées, ne disposant pas d'un équipement adapté, pour leurs championnats. Le même principe est appliqué aux associations de proximité conventionnées, ne disposant pas d'un équipement de proximité satisfaisant, pour leurs activités nécessitant une capacité d'accueil adaptée.

##### **Salle polyvalente – Entrepreneurs de spectacles** (par jour d'ouverture)

- jusqu'à 962 personnes : 2 000 € TTC (1 666,66 € HT)
- de 963 à 1 586 personnes : 3 300 € TTC (2 750 € HT)
- de 1 587 à 4 000 personnes : 4 600 € TTC (3 833,33 € HT)

##### **Salle espace culturel – Scomam**

- Manifestations culturelles : 150 € par manifestation.
- Manifestations non-culturelles :
- période été (avril à septembre) : 800 € TTC (666,67 € HT) par jour d'ouverture de la manifestation et SSIAP pris en charge par l'organisateur.
- période hiver (octobre à mars) : 1 000 € TTC (833,34 € HT) par jour d'ouverture de la manifestation et SSIAP pris en charge par l'organisateur.

### **Salle de l'Orangerie** (dédiée seulement aux associations)

Associations lavalloises et hors Laval si intérêt local : gratuité. Valorisation à 50 € TTC (41,66 € HT) par jour d'ouverture.

### **Salle de l'Avant-Scène**

- Associations lavalloises amateurs : gratuité. SSIAP et technicien pris en charge par l'association.
- Associations hors Laval et hors département amateurs : 150 € (125 € HT) par jour de représentation. SSIAP et technicien pris en charge par l'association.
- Compagnies professionnelles lavalloises : Gratuité. SSIAP pris en charge par la compagnie.
- Compagnies professionnelles hors Laval : 150 € TTC (125 € HT) par jour de représentation. SSIAP pris en charge par la compagnie.

### **5 - Conditions particulières**

Tout déplacement abusif d'astreinte (par exemple pour des clés non récupérées avant la manifestation) sera facturé à l'exception de cas de force majeure. Un forfait de 40 euros sera appliqué.

Si la salle n'est pas rendue dans un état satisfaisant et nécessite une prestation d'entretien complémentaire, la ville fera appel à une société spécialisée de nettoyage. Cet entretien sera l'objet d'une facturation par l'émission d'un titre de recette.

En ce qui concerne la dégradation de matériel, selon le cas rencontré :

- si la réparation est possible par les services municipaux, la réparation sera facturée sur la base du temps passé au coût horaire de 40 euros, auquel s'ajoutera l'achat de(s) pièce(s) nécessaire(s),
- si la réparation nécessite l'intervention d'un spécialiste, la facturation de ce dernier s'effectuera par l'émission d'un titre de recette,
- si le matériel n'est pas réparable, il sera facturé en valeur à neuf.

Le non-respect du règlement de prêt qui sera constaté par les forces de l'ordre entraînera une facturation d'un forfait de 200 €.

### **Les prêts pour les partis politiques**

La mise à disposition des salles est gratuite pour les partis politiques dûment déclarés en Préfecture, que cette mise à disposition survienne en période électorale, ou hors période électorale.

### **Les prêts pour les syndicats**

Toute demande de prêt de salle pour un regroupement syndical est gratuite.

### **Les réservations de salle pour les demandes d'organismes religieux**

Conformément à la loi 1905 de séparation de l'Église et de l'État, les salles pourront être mises à disposition des associations culturelles à titre payant à condition que ces dernières s'engagent à ne pas faire de prosélytisme, ni d'office religieux.

Le tarif appliqué est celui des particuliers non-Lavallois.